Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260630-D2026063009-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 22 juin 2026. Date d'affichage : 22 juin 2026.
L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, M. GORON Eric, Mme GUELET Maude, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENT EXCUSE : M. GUILLARD Philippe ; ABSENTE : Mme RABOLION-LERAY Karine. Secrétaire de séance : Mme DELESNE Elodie.

DELIBERATION n° 2026-06-30-09 : Nouveau bail des infirmières

Vu la délibération du 15 septembre 2020 approuvant la location à Mme Isabelle MORVAN et Mme Pauline MONNIER du local 9 rue Mlle du Vautenet.

Considérant que le bail prend fin au 30 juin 2026,

Monsieur le Maire propose de faire un nouveau contrat de bail professionnel pour une durée de 6 mois avec prolongation tacite jusqu'à l'établissement du nouveau bail pour l'entrée dans le nouveau cabinet médical, dont les travaux devraient se terminer en décembre 2026.

Considérant que le montant actuel du loyer est de 260,69 €, l'application de la révision annuelle selon l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) au 1er trimestre de l'année 2026 (+ 0,09 %) donnerait un nouveau montant du loyer à 260,92 €.

Le sujet a été présenté en commission Finances réunie le 29 juin 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la location du local à Mme Isabelle MORVAN et Mme Pauline MONNIER pour une durée de 6 mois avec prolongation tacite jusqu'à l'établissement du nouveau bail pour l'entrée dans le nouveau cabinet médical ;
- FIXE le montant du loyer à 260,92 €, payable mensuellement au 1er de chaque mois ;
- DIT que le montant sera réévalué au 1er juillet de chaque année selon l'indice INSEE de référence des loyers en vigueur (au premier trimestre de l'année N) ;
- DIT que les charges (eau, assainissement, électricité, téléphone et autres charges incombant aux locataires) sont supportées par Mmes MORVAN et MONNIER ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de bail et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 06/07/2026